

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 17 NOVEMBRE 2014, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

M.	Claude Martel	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Léa Thibault	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

EST ABSENTE :

Mme	Karine Otis	Conseillère
-----	-------------	-------------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Lorna Pineault	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2014

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2014, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 20 octobre 2014, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

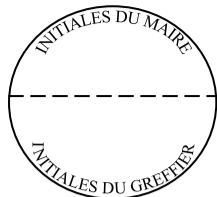
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 27 octobre 2014

Rés. 2014-313

Rés. 2014-314



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.1 Approbation du plan d'action 2015-2017 de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP)

Rés. 2014-315

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la chef de division gestion de l'eau et développement durable portant le numéro DD2014-004, d'adopter le plan d'action 2015-2017 et de fournir les ressources matérielles et humaines nécessaires à sa réalisation dans le but d'atteindre les objectifs de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Le conseiller Yvon Boudreau demande le vote sur ce projet de résolution.

Se prononcent en faveur les conseillères Carole Deschênes, Léa Thibault et Reina Savoie-Jourdain de même que les conseillers Sébastien Langlois, Réjean Girard et Alain Charest.

Se prononce contre le conseiller Yvon Boudreau.

En faveur : 6
Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4.1.2 Société de développement commercial (SDC) centre-ville du Plateau - Nomination d'un représentant

Rés. 2014-316

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2014-21 et de désigner madame Carole Deschênes comme représentante de la Ville au sein de la Société de développement commercial (SDC) centre-ville du Plateau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 octobre 2014

Rés. 2014-317

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2014-30 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 15 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 3 novembre 2014

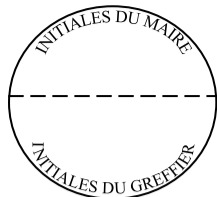
4.2.1 Règlement final - Dossier Éric Dubois

Rés. 2014-318

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la directrice à la vérification comptable portant le numéro VC2014-13 et d'accorder au Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. une subvention de 10 000 \$ pour rembourser le solde du règlement de monsieur Éric Dubois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.2 Nomination d'un maire suppléant

Rés. 2014-319

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2014-22 et de nommer madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain pour agir à titre de maire suppléante, et ce, pour la période commençant ce jour jusqu'à la séance publique du conseil du mois de mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Comité général du 10 novembre 2014

4.3.1 Subvention brigade scolaire juvénile

Rés. 2014-320

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2014-14 et d'accorder une subvention de 500 \$ à la brigade scolaire juvénile de l'école Trudel, et ce, pour le maintien de cette brigade sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2 Protocole d'entente - La Jeune chambre de Manicouagan

Rés. 2014-321

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports portant le numéro LO2014-35 et d'autoriser le maire et la greffière ou leur remplaçant à signer le protocole d'entente avec la Jeune chambre de Manicouagan, et ce, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017. Il est de plus résolu de nommer madame Marie-Chantal Rochette à titre de représentante de la Ville dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3 Renouvellement d'entente de gestion - Programme de supplément au loyer régulier, organisme numéro 630

Rés. 2014-322

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

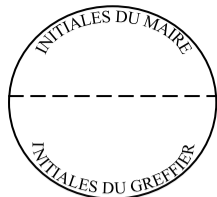
De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2014-25 et de prolonger l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale intervenue entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Baie-Comeau et l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau, et ce, dans le cadre du Programme de supplément au loyer régulier pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2019; par ce programme, la Municipalité s'engage à défrayer 10 % du supplément au loyer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.4 Listes de comptes 2014-37, 2014-38, 2014-39 et 2014-40

Rés. 2014-323

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2014-26 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2014-37, 2014-38, 2014-39 et 2014-40 pour les périodes 37, 38, 39 et 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Comité général du 17 novembre 2014

4.4.1 **Nomination suite au concours 14-02 - Technicien instrumentation, contrôle et programmation**

Rés. 2014-324

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2014-20 et de procéder à la nomination de monsieur Dominic Caron comme technicien instrumentation, contrôle et programmation au Service des travaux publics et des services techniques selon la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés manuels, sous réserve notamment des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.2 **Occupation du domaine public - Boîtiers Web - TELUS Québec**

Rés. 2014-325

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur général de la Société d'expansion de Baie-Comeau portant le numéro SEBC2014-11 et d'autoriser l'occupation du domaine public, c'est-à-dire l'utilisation des terrains appartenant à la Ville pour l'implantation, par TELUS Québec, d'infrastructures d'accueil pour des cabinets FDH 864 fibres optiques et de conduits souterrains bétonnés dans le cadre du projet de modernisation de son réseau de télécommunication au moyen de servitudes. En contrepartie, TELUS Québec déboursera un montant forfaitaire de 2 500 \$, soit 500 \$ par boîtier à planter aux endroits prévus dans les emprises municipales.

Il est également résolu d'autoriser le maire, la greffière ou leur remplaçant à signer tous les documents juridiques nécessaires à cette occupation en vertu du Règlement 2007-738.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.3 **Occupation du domaine public - 108, avenue Champlain**

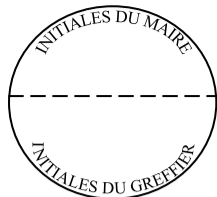
Rés. 2014-326

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur général de la Société d'expansion de Baie-Comeau portant le numéro SEBC2014-12 et de procéder à la vente d'une partie du lot 5 175 114 à monsieur Guylain Rochelaud. Cette partie est située à l'arrière du terrain du 108, avenue Champlain et représente une superficie de plus ou moins 85,2 mètres carrés. Le prix de vente est fixé à 4 \$ le mètre carré plus les taxes applicables. Tous les déboursés professionnels sont aux frais de l'acquéreur.

Il est également résolu d'autoriser la greffière et le maire ou leur remplaçant à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.4.4 Vente du lot 3 403 014 - Ruelle municipale inutilisée

Rés. 2014-327

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur général de la Société d'expansion de Baie-Comeau portant le numéro SEBC2014-13 et d'autoriser la vente du lot 3 403 014 d'une superficie de 152,60 mètres carrés à madame Kelly Tremblay et monsieur Éric Tremblay, et ce, au montant de 4 \$ le mètre carré. Tous les déboursés sont aux frais des acquéreurs.

Il est également résolu d'autoriser la greffière et le maire ou leur remplaçant à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.5 Vente du lot 3 403 190 - Ruelle municipale inutilisée

Rés. 2014-328

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur général de la Société d'expansion de Baie-Comeau portant le numéro SEBC2014-13 et d'autoriser la vente du lot 3 403 190 d'une superficie de 185,80 mètres carrés à monsieur Paul Blanchard, et ce, au montant de 4 \$ le mètre carré. Tous les déboursés sont aux frais de l'acquéreur.

Il est également résolu d'autoriser la greffière et le maire ou leur remplaçant à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.6 Vente d'une partie du lot 3 403 016 - Ruelle municipale inutilisée

Rés. 2014-329

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur général de la Société d'expansion de Baie-Comeau portant le numéro SEBC2014-13 et d'autoriser la vente d'une partie du lot 3 403 016 d'une superficie de plus ou moins 26,05 mètres carrés à monsieur Jacques Perron, et ce, au montant de 4 \$ le mètre carré. Tous les déboursés sont aux frais de l'acquéreur.

Il est également résolu d'autoriser la greffière et le maire ou leur remplaçant à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

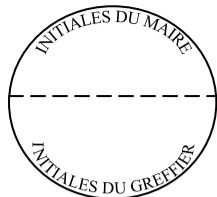
4.4.7 Appel d'offres 14-30 - fourniture d'une souffleuse amovible

Rés. 2014-330

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des services techniques et des travaux publics portant le numéro TP2014-027 et d'accorder le contrat de fourniture d'une souffleuse amovible neuve à J.A. Larue inc., au montant de 160 187,77 \$ taxes incluses, le tout découlant de l'appel d'offres 14-30. Il est également résolu d'autoriser le commis à l'administration et à l'approvisionnement à procéder à l'appel d'offres pour le financement dudit équipement par crédit-bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2014-331

4.4.8 Protocole d'entente - Opération du service de bar et restaurant au centre de ski du Mont Ti-Basse

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports portant le numéro LO2014-41 et d'accepter la candidature de madame Doris Tremblay pour l'opération du service de bar et restaurant, et ce, pour une année. Il est de plus résolu d'autoriser le directeur des loisirs et sports à signer un protocole d'entente à cet effet, lequel sera renouvelable d'année en année selon certaines conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2014-332

4.4.9 Mesure disciplinaire - Numéro d'employé 1139

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines et de procéder à la suspension sans solde du membre du personnel municipal portant le numéro 1139 pour la période du 18 novembre 2014 au 18 janvier 2015 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2014-333

4.4.10 Zones de villégiature

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2014-32 et d'accorder aux associations des lacs Frigon (chemins no 1, no 2 et no 3), Denise, Potvin et St-Pancrace une subvention annuelle représentant 20 % des taxes perçues pour chaque secteur pour l'exercice financier 2014.

Quant à l'Association de villégiature des lacs Fer à Cheval, St-Joseph et Cinq Cents inc. de même qu'au Club Couillard, le pourcentage des taxes perçues et versées à titre de subvention est de 10 % pour l'exercice financier 2014.

Pour les exercices financiers 2015, 2016 et 2017, l'aide financière que recevra l'ensemble de ces associations correspondra à 10 % des taxes perçues, et ce, afin de voir à l'entretien des chemins ou espaces de stationnement situés sur le domaine public et accessibles également à la population.

Pour obtenir l'aide financière, chaque association devra remettre son rapport annuel à la Ville de Baie-Comeau au plus tard le 1^{er} novembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

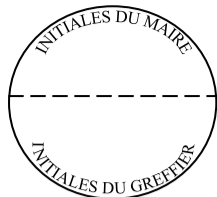
5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogations mineures

5.1.1 88, avenue Laurier

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par la propriétaire de la résidence du 88, avenue Laurier;

Considérant que la dérogation demandée est qualifiée de mineure;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation demandée vise des travaux déjà exécutés, lesquels ont fait l'objet d'un certificat d'autorisation;

Rés. 2014-334

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

D'accorder la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la largeur et l'empiétement de l'aire de stationnement en façade de la résidence sise au 88, avenue Laurier. Ainsi, ledit stationnement possède une largeur de 8,54 mètres, incluant un empiétement en façade de 6,44 mètres, alors que la réglementation municipale prévoit une largeur maximale de 8 mètres incluant un empiétement maximal de 2 mètres pour ce type de résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Rapport du maire 2014 sur la situation financière de la Municipalité

Rés. 2014-335

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'accepter le dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité précédant la présentation des prévisions budgétaires et les orientations générales du prochain programme triennal d'immobilisations 2014. De plus, il est également résolu que ce rapport soit publié dans le journal Le Manic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 Règlement 2014-855 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 15 septembre 2014;

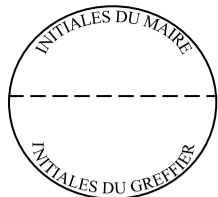
Considérant que l'adoption du présent projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 15 septembre 2014;

Considérant que l'assemblée publique présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 2 octobre 2014;

Considérant que l'adoption d'un deuxième projet de règlement a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 20 octobre 2014;

Considérant que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'en conséquence, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2014-336

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2014-855 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Règlement 2014-856 modifiant le Règlement 2006-711 concernant les frais de déplacement

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2006-711 concernant les frais de déplacement relativement à l'utilisation de son véhicule personnel lors de déplacements faits pour le compte de la Municipalité;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 20 octobre 2014;

Considérant qu'en conséquence, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Rés. 2014-337

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

D'adopter le Règlement 2014-856 modifiant le Règlement 2006-711 concernant les frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Règlement 2014-857 concernant le numérotage des immeubles

Considérant que la municipalité peut, conformément au paragraphe 5 de l'article 67 de la Loi sur les compétences municipales, réglementer le numérotage des immeubles sur son territoire;

Considérant qu'il est dans l'intérêt général des citoyens, à des fins de sécurité publique notamment, que les immeubles (maisons et autres constructions) soient identifiés par des numéros bien visibles depuis la voie publique;

Considérant qu'il y a lieu d'abroger le Règlement 96-493 concernant le numérotage des bâtiments et ses amendements et de le remplacer par le présent règlement;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 20 octobre 2014;

Considérant qu'en conséquence, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Rés. 2014-338

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

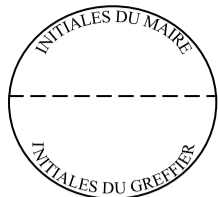
D'adopter le Règlement 2014-857 concernant le numérotage des immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement - Programme de subventions visant la mise à niveau des équipements de climatisation et de réfrigération utilisant l'eau potable

Le conseiller Yvon Boudreau donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant le



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

programme de subventions visant la mise à niveau des équipements de climatisation et de réfrigération utilisant l'eau potable. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 12 novembre 2014.

8.2 Projet de règlement concernant la taxation de l'année 2015

La conseillère Carole Deschênes donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant la taxation de l'année 2015.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

De plus, il invite les gens à ne pas se présenter aux bureaux de la Municipalité le 26 novembre 2014 étant donné que les employés de la Ville seront en grève.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

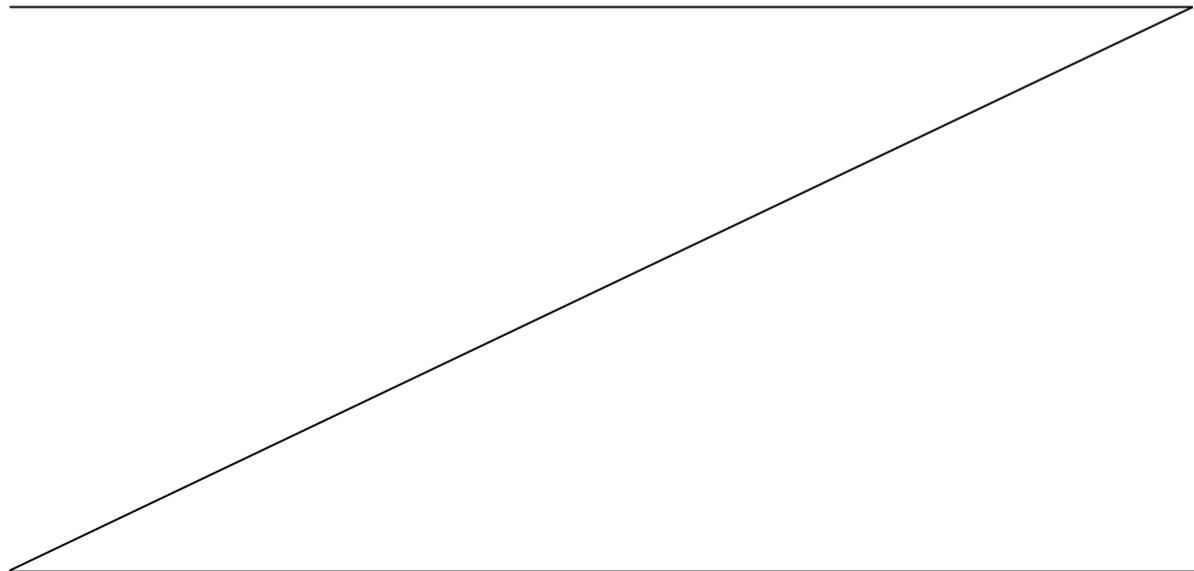
Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 25.

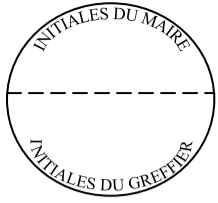
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLAUDE MARTEL
MAIRE

LORNA PINEAULT
GREFFIÈRE



Rés. 2014-339



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

